

Présentation de l'outil PNA

Le PNA en faveur de la Loutre d'Europe 2010-2015

Véronique BARTHELEMY (DREAL ALPC)

Rachel KUHN (SFPEPM)

Limoges - 17 juin 2016

LE PLAN NATIONAL D'ACTIONS 2010-2015

EN FAVEUR DE

LA LOUTRE D'EUROPE

**Bilan
et perspectives**

**CONFERENCES
SORTIE TERRAIN
FILM**

Séminaire national

17-18 juin 2016

LIMOGES

Haute-Vienne



PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ALPC

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/>

Cadre général des PNA

- **Outils de protection des espèces menacées d'extinction** mis en œuvre en France depuis 1996 (plans de restauration).
- Ils permettent de répondre aux **Directives européennes** Natura 2000 et aux objectifs des **conventions internationales** en faveur de la biodiversité ratifiées par la France (Bonn, Berne).
- Ils complètent le dispositif de protection stricte des espèces (L.411-1 et suivants du CE) si celui-ci s'avère insuffisant pour maintenir dans un bon état de conservation les populations d'espèces menacées, par des **actions spécifiques pour restaurer les populations et leurs habitats**.
- Non opposables mais codifiés à l'art. L414-19 CE suite au Grenelle de l'Environnement.



Principes des PNA

- **Stratégie à moyen terme, sur 5 ans :**
 - Organiser un **suivi cohérent des populations**,
 - Mettre en œuvre des **actions coordonnées, volontaires**, favorables à la **restauration** de l'espèce ou de ses habitats,
 - **Informer** les acteurs concernés et le public,
 - Faciliter l'intégration de la protection de l'espèce dans les **activités humaines** et dans les **politiques publiques**.
- **Par une concertation de tous les acteurs concernés** (Etat, établissements publics, acteurs socio-économiques, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités territoriales, associations de protection de l'environnement...).
- **Maîtrise d'ouvrage** assurée par le ministère de l'écologie.
- **Déclinaison** : nationale : DREAL coordinatrice + animateur national
régionale : DREAL + animateur local



Refonte de l'outil PNA

- **Difficulté de mise en œuvre** : programmes ambitieux, contexte budgétaire contraint.
- **Nouvelle politique de la biodiversité** (Loi Biodiversité, AFB), rôle accru des conseils régionaux qui se voient notamment confier la gestion des fonds européens.
- **Mieux coller au cadre législatif** et passer à une stratégie sur le long terme :

Des plans nationaux d'actions pour la conservation ou le rétablissement des espèces visées aux articles L. 411-1 et L. 411-2 ainsi que des espèces d'insectes pollinisateurs sont élaborés et, après consultation du public, mis en œuvre sur la base des données des instituts scientifiques compétents lorsque la situation biologique de ces espèces le justifie (art. L414-19 CE).

Document **opérationnel** pour les acteurs du territoire.

Les actions s'intègrent dans les **politiques publiques**.





Plan national d'actions
 en faveur de la loutre d'Europe
Lutra lutra
 2010-2015



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
 en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

www.developpement-durable.gouv.fr

Ressources, territoires, habitats et logement
 Énergie et climat Développement durable
 Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
 pour
 l'avenir**



L'essentiel du plan national d'actions
Agir pour la Loutre d'Europe

2010 - 2015



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr

Ressources, territoires, habitats et logement
 Énergie et climat Développement durable
 Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
 pour
 l'avenir**



PRÉFET
 DE LA RÉGION
 AQUITAINE-LIMOUSIN-
 POITOU-CHARENTES

www.sfepm/loutre.htm

L'ECHO DU PNA LOUTRE

Bulletin de liaison du Plan National d'Actions
en faveur de la Loutre d'Europe 2010-2015



N°5, Juillet 2013

Editorial

Le Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe 2010-2015 a entamé la deuxième moitié de son « mandat ». Force est de constater que l'intérêt pour cette espèce patrimoniale ne faiblit pas. Grâce à la motivation des partenaires du plan, de nombreuses initiatives ont déjà vu le jour. La Loutre et le plan d'actions qui lui est consacré ont aussi été bien intégrés dans des outils et projets déjà existants. Des retards sont cependant constatés. Les crédits PNA qui devaient permettre de financer à minima l'animation au niveau national et régional ont été réduits dans certaines régions par rapport à ce qui était annoncé au début de la mise en œuvre du plan. La recherche de financements pour les actions s'avère beaucoup plus difficile et chronophage que prévu, entraînant une révision du calendrier.

Il convient maintenant de poursuivre les efforts dans les deux ans qui restent pour atteindre les objectifs fixés dans le plan et de commencer à réfléchir à « l'après plan » en espérant que le cadre mis en place fonctionnera au-delà de 2015.

Rachef KUHN (SFEPM), animatrice du PNA Loutre



La Loutre d'Europe en région Centre 2012 - 2015

Déclinaison du plan national d'actions



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre
MUSEUM D'ORLÉANS

BILAN 2014

DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS
EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE (2010-2015)



Bilan des actions réalisées dans le cadre du Plan Régional
d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe *Lutra lutra*
2015

Bilan du PNA Loutre d'Europe - Limousin
2015



Plan animé grâce au financement de la DREAL Limousin et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

G.M.H.L.

Association d'Intérêt Général, reconnue à la loi de 1901, agréée au titre d'association de protection de l'environnement, en application de l'article L.202-1 du code rural - Siret : 4240170000101 - Siège social : rue de la Source - 11 rue de la Source - 87100 LAMOIGNÉ - Téléphone : 05 55 52 41 71 - Email : gml@pna-loutre.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES



Principaux enjeux du plan

- Consolidation du réseau d'acteurs et développement des coopérations
- Meilleure diffusion de la connaissance sur l'espèce et sur les problématiques liées à sa conservation
- Mise en œuvre d'actions de conservation dont les buts principaux sont de : réduire la mortalité d'origine anthropique, protéger et restaurer l'habitat de la Loutre, améliorer la disponibilité des ressources alimentaires dans le milieu naturel
- Amélioration des conditions de cohabitation entre la Loutre et l'aquaculture



Objectif à long terme

Maintien des populations existantes et retour de la Loutre sur son ancienne aire de répartition, cela dans les meilleures conditions possibles de cohabitation avec les activités humaines



A venir :

Plan national d'actions pour la conservation de la Loutre d'Europe

